



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.T.D.V.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 035/2016 DU 26 AVRIL 2016

Relative à l'opération d'études préalables au projet d'adressage de la commune de Pirae.

Date de convocation : 19 AVRIL 2016

Date d’affichage : 19 AVRIL 2016

Date d’affichage du compte-rendu : 27 AVRIL 2016

Date d’affichage de la présente délibération :

Résultats des votes :

VOTANTS	30
POUR	30
CONTRE	00
ABSTENTION	00

La délibération est adoptée à l’unanimité

L’an deux mille seize, le vingt-six avril, à seize heures quarante minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH.

Conformément à l’article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

ELUS EN EXERCICE	33
PRESENTS	23
PROCURATION	07

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM		X	Yvette LICHTLE
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Jean CHICOU
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE		X	
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Irvine PARO
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE		X	Doris RAUFEA
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG		X	
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO		X	Raiarii TETOOFA
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 035/2016 DU 26.04.2016**Relative à l'opération d'études préalables au projet d'adressage de la commune de Pirae.****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE****Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;****Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU le courrier n°HC/21597/IDV/mn du 16 mars 2016 ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 26 avril 2016 ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	30
POUR	30
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTÉ :

Article 1^{er} : L'opération d'études préalables au projet d'adressage de la commune de Pirae est approuvée.

Article 2 : Le plan prévisionnel de financement des études préalables (jusqu'à la phase PRO partiel) est approuvé comme suit :

	Montant (TVA incluse)	%
Coût des études	11.220.900 XPF	100%
Financement FIP	8.976.720 XPF	80%
Financement commune	2.244.180 XPF	20%

Article 3 : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer la (les) convention(s) de financement ainsi que le(s) marché(s) s'y rapportant.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Directeur général des services et le Chef du service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché
Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative
Le **- 2 MAI 2016** et publication du **- 4 MAI 2016**

Pour le maire empêché
Le 6^{ème} Adjoint,



Edouard FRITCH
Le Maire
M. Helmana TAURAA

